



Communiqué CGT des territoriaux d'Aulnay-sous-Bois

Suite au mouvement social des agents de la petite enfance

Toutes nos revendications sont retenues !

Les premières mesures immédiates nous ont été annoncées

Plus de cent agents, représentatifs de tous les métiers travaillant pour la Direction petite enfance, se sont mobilisés le 15 novembre dernier l'Hôtel de Ville d'Aulnay-sous-Bois (85 % des structures d'accueil), suite à l'appel à la grève et au rassemblement du syndicat CGT.

Une délégation des personnels et des représentants CGT a été reçue par la direction générale le même jour. Tous les motifs de mécontentement et d'inquiétude ont été exprimés. La CGT a accepté qu'une enquête en interne serait menée pour recueillir tous les griefs, remarques et propositions dans chaque établissement et dont la restitution se ferait sous 15 jours. Devant l'ampleur de la tâche et pour que tous les agents qui le souhaitent puissent être entendus, et pour que le travail puisse être le plus complet et abouti possible, nous avons admis qu'il fallait plus de temps.

C'est donc le lundi 16 janvier 2017, certes après de multiples relances, que la restitution a été faite à la délégation et aux représentants CGT, démarche logique après tout mouvement social ayant abouti à un accord et une levée du préavis de grève.

Le verdict est sans appel et correspond en tout point aux revendications portées par la CGT : parmi les 4 thématiques dégagées, la synthèse de l'enquête soulève le manque de personnel (moyens humains), le manque général de reconnaissance des métiers, les difficultés liées aux locaux ou matériels non adaptés, les dysfonctionnements liés à une mise en œuvre à courte vue et en l'absence de projet de service clair et partagé ainsi que les problèmes de communication. Pas de surprise pour les personnels et pour la CGT qui dénonce depuis plusieurs mois l'état de dégradation de cette direction.

Les représentants CGT ont obtenu des mesures immédiates et validées par la Direction Générale et le Maire le 20 janvier 2017 :

- 1- Arrêt immédiat des mobilités forcées et réexamen si besoin des situations des agents ayant été transférés de façon autoritaire.
- 2- Plus de courrier d'affectation par décision unilatérale émanant de la Direction de la petite enfance – Toute nouvelle affectation devra être étudiée avec la DRH en lien avec l'agent concerné.

- 3- Mise en place d'une procédure de communication, par mail ou courrier interne, des postes vacants, par la DRH – Service Recrutements-Mobilités - sur tous les métiers, en interne à la direction en priorité pendant 2 semaines avant publication à l'ensemble du personnel et en externe. Et ce, a minima, après chaque commission du personnel. Cette mesure est d'effet immédiat.
- 4- Définition des missions de l'équipe de suppléance par un travail en commun - Direction Petite Enfance (DPE) / DRH / directrices de structures - sur un profil de poste adapté et un régime indemnitaire réévalué pour ces agents.
- 5- Travail en commun pour tous les profils de postes entre DPE, DRH, directrices de structure et agents représentatifs par métier à partir des profils communiqués lors des premiers groupes de travail.
- 6- Organisation d'une rencontre avec la coordinatrice et présentation de ses missions avant sa prise de poste (6 mars 2017) avec les directrices de structures et un agent volontaire par structure. Une date reste à déterminer, probablement après les vacances de février.
- 7- La coordinatrice sera chargée en particulier de la concertation sur le nouveau projet de service de la Petite Enfance. En préalable à ce travail, la Direction Générale s'est engagée à une communication expresse du nombre de postes par métier sur chaque type de structure (60 / 40 ou 20 berceaux) tel que prévu par la réglementation et tel que validé à ce jour à Aulnay.
- 8- Communication plus large et écrite des relevés de décision (ou comptes rendus) des réunions de direction de la petite enfance. Cela permettra que les agents soient informés avant l'application des décisions concernant le secteur.

La synthèse du travail de M. Bouachir et de Mme Buffet, accompagnée d'un courrier du Maire, va être envoyée, avant toute autre communication écrite, à tous les agents de la Direction Petite Enfance cette semaine. Cependant, une présentation orale en a été faite aux membres du CHSCT en réunion plénière du 19 janvier 2017.

Ceci constitue un début de victoire due à l'implication, la pugnacité et la mobilisation de toutes et tous les agents de la direction Petite Enfance. Le rapport de force ne se mesure pas uniquement dans les actions d'éclat mais aussi sur la persévérance et sur la base de revendications légitimes et dans l'intérêt de tous.

Cependant, nous devons rester plus que jamais mobilisé-es et en alerte afin que, cette fois, le travail de « reconstruction » de cette direction aboutisse, pour que les agents retrouvent la sérénité et le bien-être au travail et un sens à leurs missions, pour qu'ils puissent continuer à veiller au bien-être et au développement de jeunes enfants de la commune dans les meilleures conditions possibles dans l'intérêt de chacun et du service public.

Aulnay-sous-Bois, le 23 janvier 2017